



## Changement d'école de mon enfant

Par **mox62**, le **11/01/2012** à **21:31**

Bonjour, mon enfant est en dernière année de maternelle dans ma ville de résidence, et mon ex femme veut l'inscrire pour la rentrée en primaire dans une école située à 15 km, dans une ville où elle ne réside pas, pour je cite "couper le trajet en deux" vu qu'elle habite à 30 km de mon domicile. Cette proposition ne me convient pas du tout car c'est en mon sens néfaste à l'équilibre de mon enfant que de lui retirer ses copains, les locaux d'un établissement scolaire qu'il connaît, et tous les repères importants de cette nouvelle étape pour lui. En plus de cela, les grands parents paternels et maternels habitent dans cette commune, ce qui est pratique en cas d'imprévus divers et variés. et vu mon désaccord, elle veut saisir la justice pour trancher, car mes arguments ne sont pas valables à ses yeux. quels sont ses droits, que faire pour me défendre, que sont les risques d'une telle procédure? D'avance merci.

Par **cocotte1003**, le **12/01/2012** à **05:57**

Bonjour, effectivement votre ex a raison, si vous ne vous mettez pas d'accord la justice peut le faire et selon les arguments que chacun avancera le juge tranchera. Allez voir cette nouvelle école car l'argument de destabiliser l'enfant n'est peut-etre pas le meilleur car beaucoup d'enfant change chaque année d'école et ne sont pas perturbés, cordialement

Par **corimaa**, le **12/01/2012** à **07:41**

30 km par jour pour aller et revenir de l'école, c'est une fatigue supplémentaire et évitable s'il y a une école à côté de chez lui. Avec un peu de chance le maire ne voudra pas donner de

derogation pour que votre enfant soit scolarisé hors de sa ville sans raison importante

Par **kindermaxi**, le 12/01/2012 à 09:35

Bonjour,

La réponse déjà qu'il manque en premier lieu est : comment se passe la garde de l'enfant ? Parce que si c'est une garde alternée ou une résidence chez la mère est que celle-ci doit faire 60 km lors de son droit de garde, ce n'est pas normal non plus et fatigant pour l'enfant. Bonne journée.

Par **mox62**, le 14/01/2012 à 10:36

En garde alternée, 4 jours de chaque coté pour suivre le roulement de travail de madame

Par **cocotte1003**, le 14/01/2012 à 12:28

bonjour, l'intéret de votre fille est à une mi-distance entre vos domicile,d'ailleurs c'est souventl e cas des enfants en garde alternée. C'est un mode de garde qui nécessite une entente certaine entre les parents pour qu'elle soit profitable à l'enfant qui est déjà plus transvasé que dans une garde classique, cordialement

Par **Marion2**, le 14/01/2012 à 12:36

Bonjour,

Les dérogations se donnent maintenant beaucoup plus facilement, d'ailleurs le gouvernement souhaite supprimer les dérogations pour la carte scolaire.

Maintenant, le JAF décidera au mieux pour préserver l'équilibre de l'enfant.